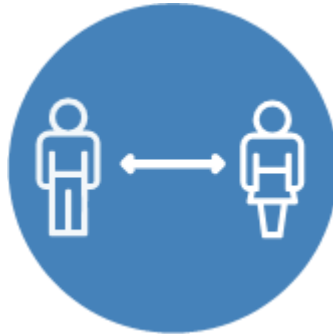


Annexes :

1. L'arrêté R03-2021-01-22-002, portant sur les mesures de prévention et restrictions nécessaires pour lutter contre la propagation de la COVID-19 dans le département de la Guyane.
2. Formulaire d'auto-questionnaire
3. Formulaire « Liste des usagers »



Toutes les manifestations organisées par la Ligue de Natation de Guyane sur l'ensemble du territoire se tiendront à huis clos : sans public, ni supporters.

Le présent protocole sanitaire s'applique à tous les bassins suivants :

- 🏊 Le Centre Aquatique de Cayenne - CAYENNE
- 🏊 La piscine Malia METELLA - CAYENNE
- 🏊 La piscine municipale Michel NÉRON - RÉMIRE-MONTJOLY
- 🏊 Le Centre Nautique Aquazonia - MATOURY
- 🏊 La piscine municipale de Sinnamary - SINNAMARY
- 🏊 La piscine régionale Medhy METELLA - MANA
- 🏊 La piscine municipale de Saint-Laurent - SAINT-LAURENT DU MARONI

Chaque usager de la piscine (nageurs, coachs, officiels, référents COVID) est invité à s'astreindre, avant chaque réunion, à un auto-questionnaire, lui permettant de juger son état de forme, avant de se rendre sur le lieu de la manifestation. (*auto-questionnaire*)

Ne peut participer à une manifestation toute personne fébrile ou présentant des signes évocateurs du Covid-19 (fièvre, toux, mal de gorge, nez qui coule, perte du goût et de l'odorat).

Dispositions générales d'accessibilité et de participation à la manifestation.

- ☞ Respect des gestes barrières durant l'ensemble de la manifestation, de l'entrée dans l'établissement à sa sortie. **Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans.**
- ☞ Le stationnement sur les plages du bassin et dans les tribunes s'effectue dans le strict respect des règles de distanciation générale (2 m).
- ☞ Les nageurs prendront une douche savonnée avant et après la pratique.
- ☞ Les usagers (nageurs, coachs, officiels, référents COVID) arrivent à l'heure et quittent la piscine dès la fin de la manifestation.
- ☞ Les usagers (nageurs, coachs, officiels, référents COVID) doivent porter un masque en permanence.
- ☞ Afin d'éviter tout contact entre les usagers, il est demandé à chaque club de se tenir à l'emplacement qui lui sera dédié (tribunes et plages de bassin) dans le strict respect des règles de distanciation générale (2 m).

☞ Chaque club doit **OBLIGATOIREMENT**:

- a) Présenter la liste des usagers (nageurs, coachs, officiels, référents COVID) participant à la manifestation .
- b) S'assurer que chaque usager ait dûment rempli le formulaire auto-questionnaire permettant l'accès ou non à la manifestation.
- c) Nommer 2 référents COVID qui seront à la disposition de la Ligue pour la bonne tenue de la manifestation.
- d) Se munir de son gel hydroalcoolique pour l'ensemble de ses participants afin de pouvoir se désinfecter les mains à chaque moment nécessaire.

☞ Chaque usager doit **OBLIGATOIREMENT**:

- a) Porter son masque pendant toute la durée de la manifestation.
- b) S'asseoir en laissant un espace convenable (**2 m**) entre chaque individu.
- c) Respecter les règles de distanciation physique (**2 m**).

Dispositions communes à toutes les pratiques

Chaque nageur est responsable de son propre équipement d'entraînement personnalisé (palmes, pull-buoy, serviette, gourde, tapis, masque,...).

Officiels

- ☞ Pas de serrage de mains et respect de la distanciation physique lors de la présentation des équipes, des hymnes ou lors des podiums.
- ☞ En vue d'éviter les attroupements, les résultats seront publiés et disponibles sur le LiveFFN.
- ☞ Les plages, et les cheminements devront être aménagés de sorte à respecter la distanciation physique entre les équipes, ballets, clubs, nageurs.
- ☞ Une adaptation des horaires de la compétition ou des matchs peut être envisagée afin de limiter le brassage des usagers et éviter les attroupements. Des temps d'échauffement allongés et échelonnés peuvent ainsi être mis en place.
- ☞ Les officiels viennent avec leur effets personnels (chronomètre, stylo, cartons, etc...).

LIGUE DE NATATION DE GUYANE

B.P. 719 - 97336 CAYENNE CEDEX

Email : guyane.natation@orange.fr - Site Internet : <http://guyane.ffnatation.fr>

- 30 Tout matériel devant être mutualisé sera désinfecté en tant que de besoin (outils de notation, chronomètres, etc...).
- 30 Le port du masque est obligatoire pour les officiels, à l'exception des arbitres en water-polo, du starter et du juge-arbitre en natation course et eau libre, et des vices-arbitres en natation artistique. Les masques seront remis dès la fin de leur mission, ou lors de tout échange avec les autres acteurs de la compétition (officiels, entraîneurs, nageurs).

Manifestation en natation course

- 30 Le port du masque est obligatoire pour les nageurs lorsqu'ils sont hors de l'eau.
- 30 Lors de la course, le masque est obligatoire jusqu'au plot de départ. Le nageur devra déposer ses effets personnels dans un sac hermétique. A la fin de sa course, il devra récupérer son sac et remettre son masque
- 30 Chaque usager est responsable de son matériel avant, pendant et après la manifestation.

Manifestation en eau libre

- 30 Le port du masque est obligatoire pour les nageurs jusqu'au bord du plan d'eau, remis dès que possible à la sortie.
- 30 Les transpondeurs sont désinfectés avant et après la course.

Manifestation en natation artistique

- 30 Le port du masque est obligatoire pour les athlètes jusqu'au bord du bassin (y compris lors du coiffage et de la pose de gélatine) et remis dès la fin de la compétition.

Manifestation en water-polo

- 30 Une commission Covid-19 est spécialement créée pour la gestion des championnats fédéraux de water-polo. Le protocole qui en découle sera publié aux clubs.
- 30 Arbitres, encadrement et joueurs enlèvent leur masque au début de la rencontre et le remettent dès que possible à la fin du match.

Dispositions communes à toutes les bassins

- 30 **Zone parking :**
 - o Respect de la distanciation physique (pas d'attroupement).
- 30 **Zone Accès structure :**
 - o Zone de passage contrôlée et obligatoire avec prise de **température** (doit être inférieur ou égale à 38° afin de pouvoir accéder à la manifestation) par un référent Covid désigné pour chaque usager.
 - o Désinfections des mains à l'aide de gel hydro alcoolique.
 - o Respect de la distanciation physique (pas d'attroupement).
- 30 **Zone tribune :**
 - o Réservée aux nageurs et aux accompagnateurs (entraîneurs & officiels).
 - o Respect de la distanciation physique.
 - o Dépose des vêtements dans un sac fermé.
 - o Chaque club devra respecter l'emplacement qui lui sera dédié.
 - o Chaque club devra respecter le sens de circulation en fonction des épreuves de leurs nageurs.

LIGUE DE NATATION DE GUYANE

B.P. 719 - 97336 CAYENNE CEDEX

Email : guyane.natation@orange.fr - Site Internet : <http://guyane.ffnatation.fr>

3. Zone plage de bassin :

- Réserve à un ou deux accompagnateurs maximum par clubs.
- Les nageurs pourront s'y rendre juste avant leurs épreuves.
- Respect de la distanciation physique entre les différents clubs.
- Chaque club devra respecter l'emplacement qui lui sera dédié.
- Chaque club devra respecter le sens de circulation en fonction des épreuves de leurs nageurs.

Dispositions en cas de suspicion de Covid-19 pendant un entraînement, une compétition ou un rassemblement :

- 3. Faire immédiatement le lien avec un référent Covid-19 qui fait procéder à un nettoyage spécifique de toutes les zones où a pu se rendre la personne présentant des symptômes.
- 3. Isoler, dans un espace dédié la personne en appliquant immédiatement les gestes barrières (distanciation physique et port d'un masque chirurgical de préférence).
- 3. La prise en charge de la personne suspecte repose sur :
 - L'isolement de la personne
 - La protection des autres
 - Le secours médical
- 3. En cas de signe de détresse : appeler le SAMU en composant le 15.
- 3. La personne doit prendre contact avec son médecin traitant avant d'organiser son retour au domicile, avec un masque, de préférence avec son véhicule personnel. Il est nécessaire d'exclure les transports en commun. Le médecin du club ou d'équipe doit être prévenu.
- 3. La personne s'isole jusqu'à la réalisation d'un test de dépistage test RT-PCR Covid-19 par prélèvement nasopharyngé.
- 3. Si le cas Covid-19 est confirmé par un test positif, la personne devra continuer l'isolement pendant une période de 7 jours et procéder à un bilan cardiologique avant de reprendre l'entraînement.
- 3. Si le test est négatif, la personne concernée pourra sortir de l'isolement.
- 3. Le club se tient à la disposition de l'Agence régionale de santé afin d'aider à l'identification des personnes qui auraient été en contact de la personne confirmée positive, et ce dans le cadre des dispositions légales.
- 3. Dans le cas d'une suspicion de cas-Covid-19 au sein d'un groupe d'entraînement, les entraînements collectifs doivent être suspendus au profits d'entraînements organisés en petits groupes, ou de façon individuelle, dans l'attente des résultats des tests test RT-PCR Covid-19 par prélèvement nasopharyngé des cas-contacts.
- 3. Pour les groupes élites (SHN, joueurs professionnels), un suivi médical renforcé peut-être mis en place au sein de chaque club.

Cas-contact

Est considérée comme personne-contact à risque une personne :

- 3. Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable.
- 3. Ayant eu un contact direct avec un cas Covid-19, en face à face, à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (ex : conversation, repas, flirt, accolades, embrassades).
- 3. Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins.

LIGUE DE NATATION DE GUYANE

B.P. 719 - 97336 CAYENNE CEDEX

Email : guyane.natation@orange.fr - Site Internet : <http://guyane.ffnatation.fr>

- ✎ Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas positif ou étant resté en face à face avec un cas positif durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.
- ✎ Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire

En cas de situations autres que celles décrites ci-dessus, pour une personne ayant eu un contact ponctuel avec un cas confirmé à l'occasion de la fréquentation de lieux publics, le risque est négligeable.

Les cas contacts devront faire un test RT-PCR Covid-19 par prélèvement nasopharyngé à renouveler à J+7, J étant le jour des premiers symptômes du cas positif ou le jour de la réalisation du test qui s'est révélé positif. En attendant les résultats, les cas-contacts sont invités à limiter leur déplacements.

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES

0 800 130 000

(appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

-1m

QUELS SONT LES SIGNES ?

- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1
Cas importés sur le territoire

→ Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2
Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3
Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif
Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4
Accompagnement du retour à la normale